

GUIDE DE CONTROLE DU JUDO GI PENDANT LES COMPETITIONS FIJ

A partir du 1^{er} janvier 2014



FOURNISSEURS DE LA FIJ A LA DATE DU 01/09/2015

Master Fournisseur Fournisseur Officiel



Green Hill



SFJAM Noris

Fournisseurs



Adidas Double D



Budo Sport (HIKU)



DANRHO Sport Rhode



Essimo



Fighting Film



Kappa



Mizuno



Kusakura



Matsuru



Daedo

Le contrôle des judogi est placé sous l'autorité de la Commission Education de la FIJ

MISE A DISPOSITION

Lors des compétitions organisées par la FIJ, les organisateurs mettent à la disposition des combattants des judogi blancs et bleus de différentes tailles. Des ceintures de différentes tailles doivent être mises également à disposition. Les judogi sont situés dans la « chambre d'appel » de façon que le changement puisse être effectué dans les délais les plus brefs. Une structure fermée pour le changement doit être située dans la zone de contrôle.

Les judogi doivent être utilisés uniquement dans les cas suivants :

- Déchirure lors d'un combat
- Tache de sang ou autre
- Taille non réglementaire
- Dossard non conforme ou inexistant
- Publicité non conforme
- Emblème non conforme
- Marque non conforme
- Veste et pantalon de marques différentes
- Couleur non conforme
- Usure...

Les judogi sont mis à disposition par les organisateurs pour un combat. Le combattant devra laisser sa carte d'accréditation et le ou les parties du judogi non conformes aux organisateurs, celles-ci seront restituées en échange de la ou les éléments. Le judogi de remplacement doit être restitué immédiatement après la fin du combat.

Chaque athlète a obligation de se soumettre au contrôle de son judogi avant de combattre. Une zone spécifique est prévue à cet effet.

Si le combattant refuse d'appliquer les règles, il s'exclura lui-même de la compétition.

Note : Les judogi de remplacement sont mis à la disposition des combattants à titre de « service ». En aucun cas les organisateurs ne pourraient être tenus comme responsables, si un combattant ne pouvait trouver un judogi à sa taille.

PRESENTATION

Le judoka doit se présenter au contrôle du judogi dans la tenue ou il doit se rendre sur la surface de combat.

Le CE a décidé d'annuler la disqualification pour un Judogi qui ne se conforme pas aux règles et le remplace par une pénalité pour l'entraîneur. Si un athlète ne respecte pas les règles de Judogi FIJ, l'entraîneur, qui est responsable de l'athlète, sera suspendu pour le reste de la journée de compétition en cas de récidive, l'entraîneur serait alors suspendu pour le reste de la compétition.

PROCEDURE DE VERIFICATION

1. Le judogi ne doit pas être mouillé, et faire apparaître de tache.
2. La veste et le pantalon doivent être de même marque et de couleur uniforme.
3. Le nom du combattant sur la carte d'accréditation doit correspondre à celui du dossard.
4. Le label de conformité « IJF Approved » sur la veste, le pantalon et la ceinture est vérifié par une lampe optique.
5. Le logo du fabricant agréé « Fournisseur officiel FIJ » doit apparaître sur la veste, le pantalon et la ceinture. La marque du fabricant sur la veste et le pantalon doit être identique.
6. Le dossard réglementaire doit être cousu intégralement. Il doit porter le nom du combattant (identique à celui qui figure sur la carte d'accréditation) et la publicité de la compétition (éventuellement différente pour le judogi blanc et le judogi bleu selon le protocole de la compétition).
7. Sur la poitrine gauche de la veste seule l'emblème national peut apparaître.
8. Contrôle de la conformité des publicités.
9. Contrôle de la taille de la veste, du pantalon (La malléole doit être apparente et accessible afin de pouvoir vérifier la longueur du pantalon) et de la ceinture, au regard de la réglementation en vigueur.
10. Contrôle des protections (genouillère, coudière, protège tibia....) Aucune pièce métallique ou autre fabriquée en matière rigide n'est autorisée. Le contrôle des tailles se fait avec les protections.
11. Les cheveux longs doivent être attachés.



USURE ET TACHE DE SANG

-Le judogi du combattant ne doit pas faire apparaître des marques d'usure, en particulier au niveau du col et du revers. Si l'état du judogi est jugé non satisfaisant le combattant doit porter un judogi de remplacement.

-En cas de tache de sang sur le judogi le combattant doit porter un judogi de remplacement.

MATERIAU DE MARQUAGE (LOGO, EMBLEME, PUBLICITE.....) :

Les marquages doivent être confectionnés dans un matériau qui ne gêne en rien la pratique du judo.

Note : Dans le cas où un combattant porte une ceinture de couleur (marron, bleue ou verte), celle-ci devra être fabriquée en matière souple. Dispense de label IJF.

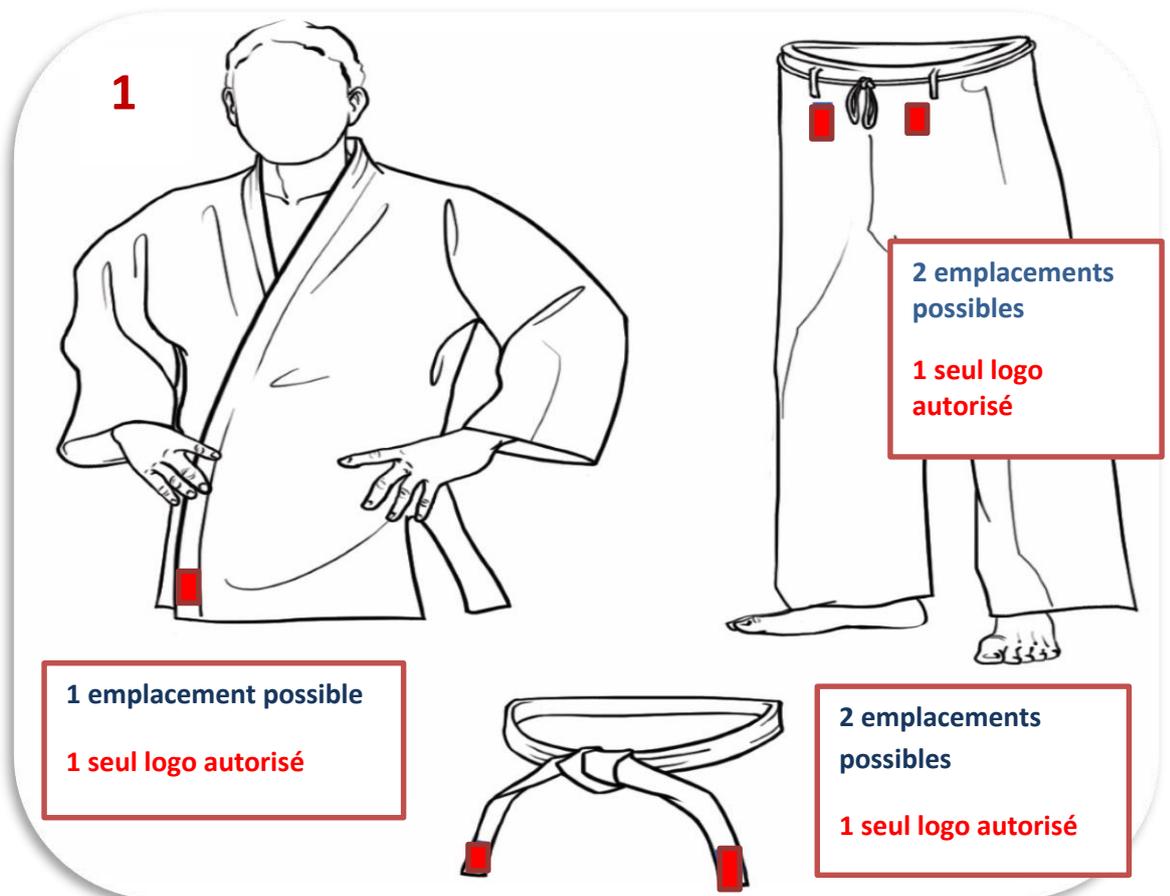
Aucun élément (collant, cousu...) masquant un ou des éléments du judogi ou de la ceinture n'est autorisé.

LABEL FIJ (VOIR DESSIN 1) :

Identification de la conformité FIJ. Étiquette optique infalsifiable certifiant que le judogi répond aux règles de la FIJ en vigueur à ce jour.

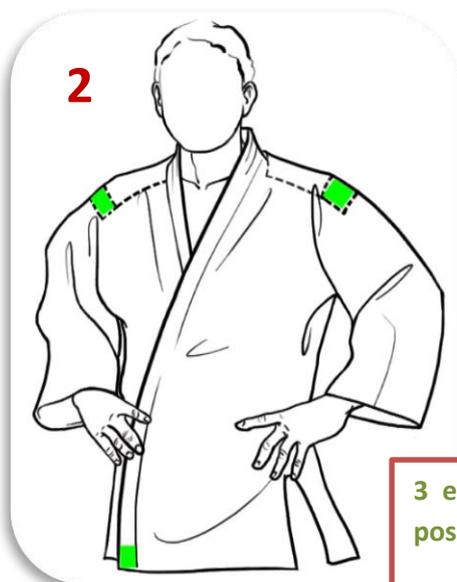
Le label est placé :

- Sur le devant et le bas de la veste du côté gauche (veste croisée à droite), à proximité de/ou sur la zone renforcée.
- Sur le devant et le haut du pantalon, à proximité du milieu.
- Sur une des deux extrémités de la ceinture*



EMPLACEMENT DU LOGO DU FABRICANT (VOIR DESSIN 2):

Un seul logo du fabricant est autorisé par élément (veste, pantalon, ceinture), il doit être d'une surface de 20 cm² maximum et placé :



2

Sur la veste de façon apparente :

-Soit sur le bas du côté gauche (veste croisée à droite), à proximité de/ou sur la zone renforcée. (voir dessin 2).

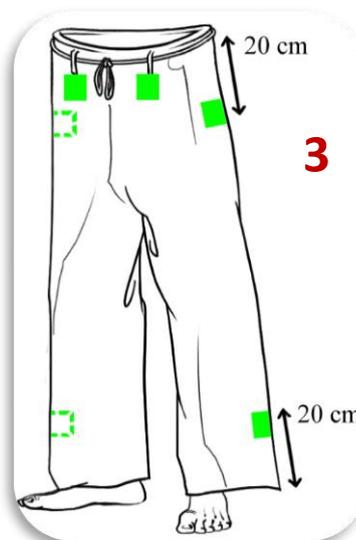
-Soit sur l'extrémité basse et à l'intérieur de la zone de publicité autorisée sur les épaules (25cmx5cm). Voir dessin 2.

3 emplacements
possibles

1 seul logo autorisé

Sur le pantalon, de façon apparente (voir dessin 3) :

- Soit en haut, sur la partie antérieure ou le côté extérieur (20 cm maximum du cordon).
- Soit en bas, sur une des deux jambes sur la partie ant (20 cm de distance maximum du bas du revers).



3

6 emplacements possibles

1 seul logo autorisé

4



Sur la ceinture, de façon apparente (voir dessin 4) :

-A une des deux extrémités.

2 emplacements possibles

1 seul logo autorisé

EMBLEME NATIONAL (VOIR DESSIN 5)

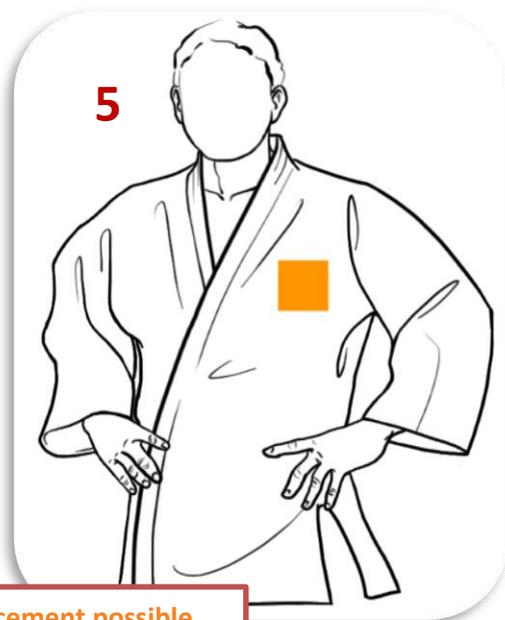
Identification officielle d'une nation, d'un Comité National Olympique ou d'une fédération nationale membre de la FIJ.

Aucune marque commerciale ne peut y être associée.

Placé sur le côté gauche à hauteur de la poitrine.

Surface maximale 100 cm².

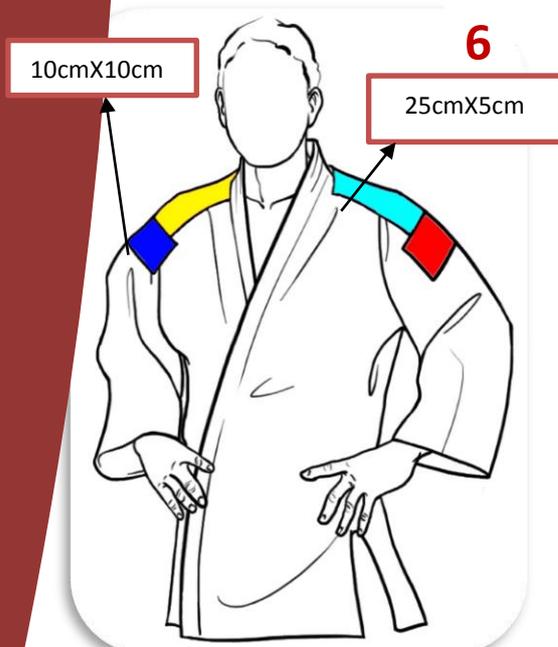
Il peut également apparaître dans un espace publicitaire (voir dessin 6).



1 emplacement possible

1 seul emblème autorisé

PUBLICITE (VOIR DESSIN 6) :



4 emplacements possibles

La publicité est autorisée uniquement sur la veste du judogi. Elle doit respecter les dispositions pratiques prévues par la FIJ : la publicité ne peut faire mention d'organismes politiques, confessionnels ou sportifs autre que la FIJ, les Unions Continentales, les Fédérations Nationales membres, leurs organismes et leurs clubs affiliés. Il ne pourra être fait la promotion du tabac, de l'alcool, de toutes substances interdites dans le cadre de la lutte contre le dopage, de tout produit, bien ou service contraire à la morale et aux bonnes mœurs.

Sur la partie visible de la veste, la publicité peut apparaître sur 4 espaces publicitaires définis :

Sur les manches, à l'intérieur d'une surface de dimension maximale de 10 X 10 cm, située à 25 cm du col.

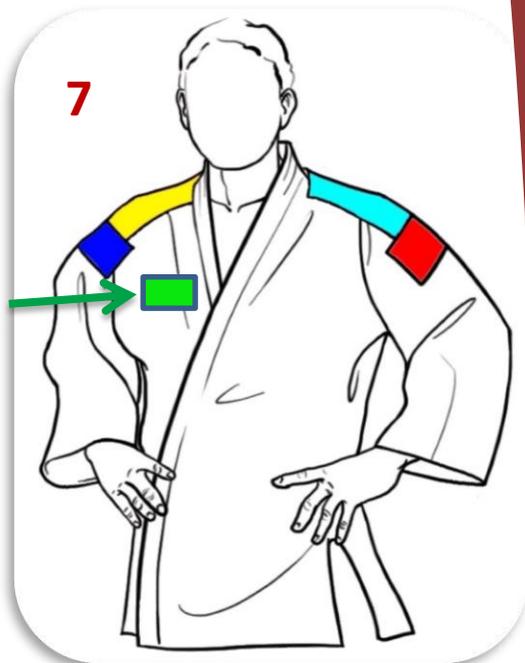
Sur les épaules, bande de 25 cm X 5cm. La bande doit partir du niveau inférieur du col.

4 publicités différentes au maximum. **Une seule publicité est autorisée par espace.**

PUBLICITE ADDITIONNELLE RESERVEE A L'ATHLETE (VOIR DESSIN 7)

La Fédération Internationale de Judo a souhaité que les athlètes puissent faire bénéficier leurs partenaires économiques d'un emplacement publicitaire leur permettant de faire leur propre promotion.

Une publicité réservée à l'athlète, est autorisée uniquement sur la veste du judogi, sur le côté droit. Celle-ci doit s'inscrire dans un rectangle de 10cm X 5cm. Elle ne peut pas être concurrente de la marque du judogi porté et des publicités réservées à la Fédération (sauf accord de celle-ci) .Il ne pourra être fait la promotion du tabac, de l'alcool de toutes substances interdites dans le cadre de la lutte contre le dopage , de tout produit ,bien ou service contraire à la morale ou aux bonnes mœurs.



MARQUAGE (VOIR DESSIN 8) :

Le nom du combattant est autorisé :

- Sur le bas de la veste
- Sur le haut du pantalon
- Sur l'une des deux extrémités de la ceinture

Les lettres composant le nom du combattant ne doivent pas dépasser une hauteur de 4 cm et une longueur de 20 cm. Aucun autre marquage ne sera toléré.

2 emplacements possibles

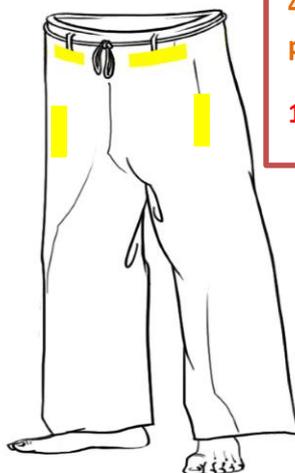
1 seul texte autorisé

8



4 emplacements possibles

1 seul texte autorisé



2 emplacements possibles

1 seul texte autorisé



DOSSARD (VOIR DESSIN 9):

Il est placé sur le dos de la veste, cousu de manière solide et régulière. Le haut du dossard doit être placé à 3 cm du col. Lors des compétitions organisées par la FIJ, il doit comporter la publicité de la compétition (différente pour le judogi blanc et le judogi bleu).

**COULEUR :**

La veste et le pantalon du judogi doivent être de couleur uniforme et répondre aux références suivantes pour la couleur :

- Blanc : référence Snow White
- Bleu : couleur pantone maximum : 285M couleur pantone minimum : 286M

TAILLE DU JUDOJI (VOIR DESSIN 10) :

Le judogi et la ceinture sont contrôlés avec le SOKUTEIKI

10

**VESTE (VOIR DESSIN 11) :**

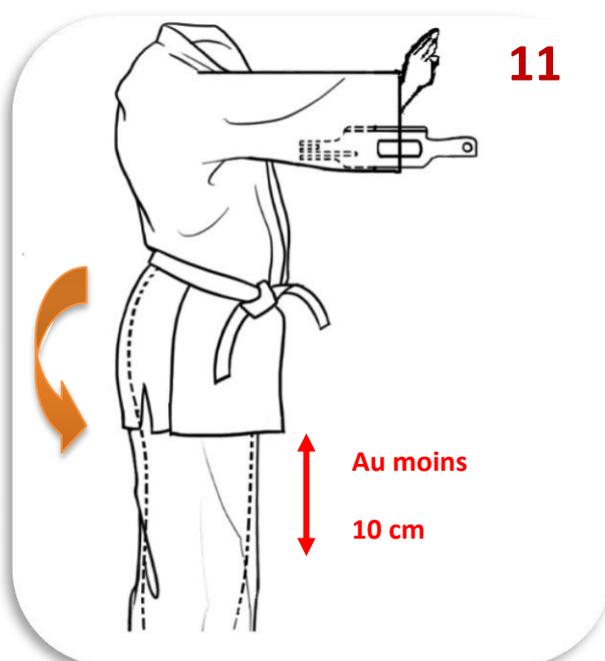
La « jupe » doit recouvrir l'intégralité des fessiers. Elle doit être à 10 cm au moins du genou.

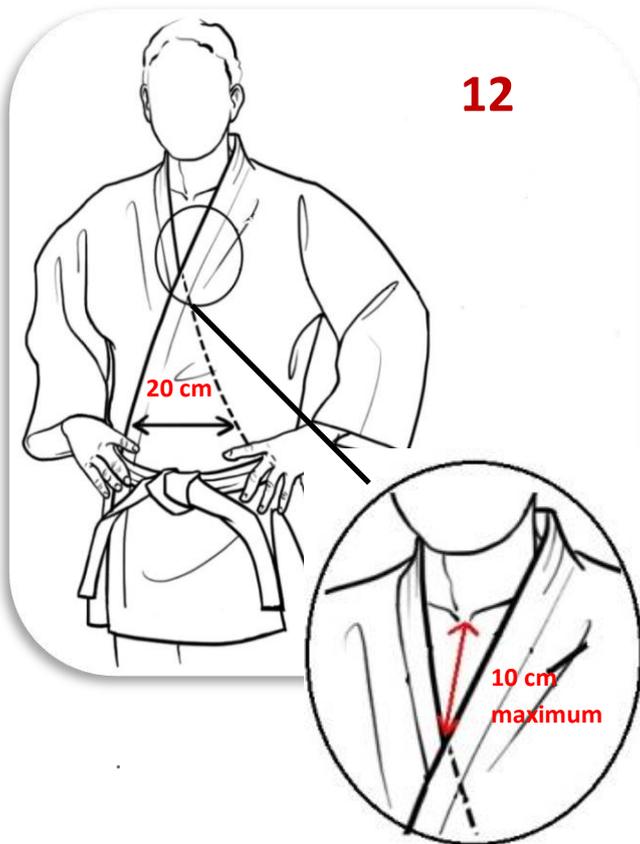
Au niveau de la manche (vérification bras tendus et poings fermés) :

- Le SOKUTEIKI doit glisser à l'intérieur sans difficulté et intégralement

-La manche du judogi doit recouvrir l'intégralité du bras, poignet compris dans la position de contrôle de la veste du Judogi (Bras tendus).

11





12

DESSIN 12 :

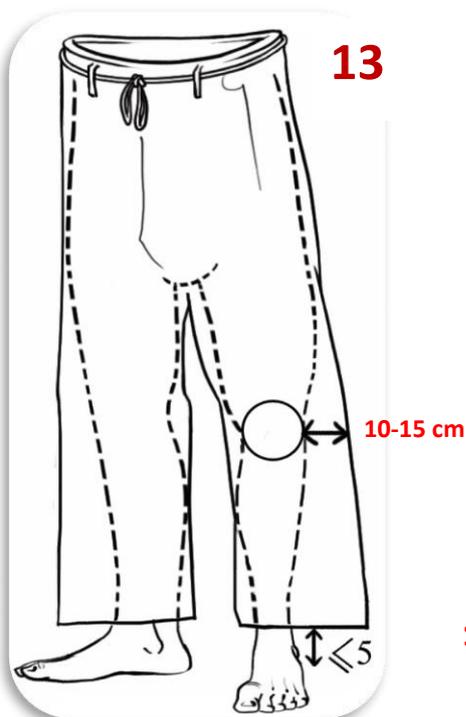
Les points de croisement de la veste doivent être à plus de 20 cm

-La distance, dans le sens horizontal, entre les 2 revers de la veste, doit être d'un minimum de 20 cm.

-l'épaisseur du revers doit être inférieure ou égal à 1 cm

-la largeur du revers doit mesurer 4 cm

- La distance entre le haut du sternum et le croisement de la veste doit être de 10 cm minimum



13

PANTALON (VOIR DESSIN 13) :

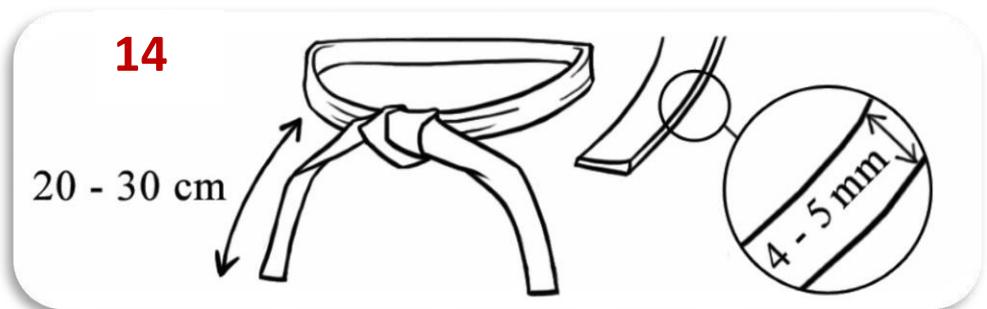
- la distance entre le bas du pantalon et la malléole externe (cheville) doit être égale ou inférieure à 5 cm.

- sa largeur doit mesurer 10 et 15 cm au niveau du genou.

≤5cm

CEINTURE (VOIR DESSIN 14) :

- L'épaisseur doit mesurer entre 4 et 5 mm
- Les extrémités à partir du nœud central doivent avoir une longueur entre 20 et 30 cm.
- Le nœud doit être correctement fait, et serré.
- La ceinture ne doit pas être fabriquée avec une matière rigide et/ou glissante.



TEE-SHIRT (POUR LES FEMININES):

- De couleur blanche, manches courtes avec col ras du cou.
- Le marquage du logo du fabricant, de 20 cm² maximum, est autorisé. Il ne doit pas être visible lorsque le judogi est fermé.
- L'emblème national, avec l'identification officielle d'une nation, d'un Comité National Olympique ou d'une fédération nationale membre de la FIJ d'une surface de 100 cm², placé sur poitrine, côté gauche, est autorisé.
- Aucune marque commerciale ne peut apparaître.